

Note d'information aux actionnaires du compartiment**S14 Capital Funds Absolute Return****FR0014004I16, FR0014004I24, FR0014004I08, FR0014004HZ8**

Paris, le 10 juillet 2023

Objet : modification du compartiment S14 Capital Funds Absolute Return

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire du compartiment Absolute Return de la SICAV S14 CAPITAL FUNDS, géré par la société de gestion S14 CAPITAL et nous vous en remercions.

Nous vous informons par la présente lettre des modifications impactant le prospectus et la gestion mise en œuvre par votre compartiment.

1. Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

- Sensibilité moyenne du portefeuille aux taux d'intérêt

Le terme « ponctuellement » est supprimé concernant l'atteinte des bornes maximales de sensibilité moyenne du portefeuille aux taux d'intérêt.

autorisées de -3 et +3.

- Exposition aux titres intégrant des dérivés

La Société de Gestion a souhaité préciser les modalités de recours par le compartiment aux titres intégrant des dérivés. Le compartiment pourra en effet désormais être exposé à cette catégorie de titres à hauteur de 100% de son actif net au lieu de 50% précédemment. Il est précisé que le recours à ces titres se fera dans le respect des limites d'exposition aux risques en vigueur au sein du compartiment sans modification.

2. Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que ces modifications sont soumises à agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts dans la mesure où votre compartiment ne facture pas de commission de rachat.

3. Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le 12 juillet 2023, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

4. Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non

- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque : Non significatif, le profil de risque du compartiment est inchangé**



5. Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

6. Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Stratégie d'investissement	<p><u>Stratégie utilisée</u> Le compartiment pourra par ailleurs être investi en obligations, titres de créance ou encore instruments du marché monétaire jusqu'à 100% de l'actif net au titre de la gestion de sa trésorerie. Ces titres seront émis indifféremment par des entités du secteur public ou privé de toutes zones géographiques et relèveront de tout type de notation, dont spéculative ou non notés.</p> <p><u>Les actifs utilisés</u> - Titres de créance et instruments du marché monétaire : La sensibilité moyenne du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt et au risque de crédit est comprise entre 0 et +1 mais pourra atteindre ponctuellement les bornes maximales de -3 et +3.</p> <p>- Les titres intégrant des dérivés</p> <p>Le recours aux titres intégrant des dérivés est limité à 50% maximum de l'actif net du compartiment.</p>	<p><u>Stratégie utilisée</u> Le compartiment pourra par ailleurs être investi en obligations, titres de créance ou encore instruments du marché monétaire jusqu'à 100% de l'actif net au titre de la gestion de sa trésorerie. Ces titres seront émis indifféremment par des entités du secteur public ou privé de toutes zones géographiques et relèveront de tout type de notation, dont spéculative ou non notés. Enfin, le compartiment pourra s'exposer aux risques actions, de taux ou de crédit jusqu'à 100% de l'actif net à travers le recours à des instruments intégrant des dérivés tels que des obligations convertibles, des obligations callable / puttable ou encore des EMTN (« <i>Euro Medium-Term Note</i> »).</p> <p><u>Les actifs utilisés</u> - Titres de créance et instruments du marché monétaire : La sensibilité moyenne du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt et au risque de crédit est comprise entre 0 et +1 mais pourra atteindre les bornes maximales de -3 et +3.</p> <p>- Les titres intégrant des dérivés</p> <p>Le recours aux titres intégrant des dérivés est autorisé jusqu'à 100% maximum de l'actif net du compartiment.</p>

Ces modifications n'entraînent ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque (SRI) de votre compartiment.

7. Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur (DIC) et du prospectus modifié de votre compartiment, disponibles sur le site de S14

Capital : <https://www.s14capital.com> ou sur simple demande auprès de S14 CAPITAL, 10 Impasse Grassi, 13100 Aix-en-Provence.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

S14 CAPITAL